



Voici des nouvelles des nouveaux budgets **accordés à la mission globale** pour les organismes communautaires (budgets ou crédits de développement 2008-2009). – *Il y a eu cette année beaucoup d'argent alloué en ententes. Nous ne traitons pas dans ce message de ces répartitions (qui totalisent toutefois près de 2 M \$).*

Prenez bonne note que le terme « développement » ne signifie pas que les organismes doivent développer de nouveaux projets avec les sommes reçues (sauf lorsque précisé, comme c'est le cas pour les sommes qui seront allouées en soutien communautaire en logement social parce que l'Agence a choisi cette orientation précise). Le terme lui-même vient du langage du réseau public (MSSS et Agence) et signifie simplement « nouveaux budgets ».

De plus, il y a une nouveauté cette année : le programme de soutien aux organismes communautaire (PSOC) a, depuis quelques années, dans son fond d'urgence, des montants récurrents non répartis provenant de la fermeture d'organismes. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en collaboration avec le comité régional sur le partenariat (où nous siégeons aux côtés des regroupements sectoriels d'organismes communautaires, de la DSP et des CSSS), a convenu d'effectuer la répartition de ces montants dans le cadre de l'exercice d'attribution des budgets de développement.

Commentaires généraux et informations

L'Agence nous¹ a déposé au début septembre des propositions de partage de budgets sur lesquelles nous avons eu quelques jours pour réagir. Des propositions un peu amendées ont été présentées au CA de l'Agence du 2 octobre dernier. Les chiffres mentionnés ont donc été approuvés par le CA de l'Agence et ne devraient pas changer.

Notons que tel que nous lui avons demandé, l'Agence a respecté l'objectif des balises pour un cadre de financement de viser la réduction des écarts de financement entre les groupes et l'atteinte des seuils planchers. Par contre, comme elle a accordé un montant de 10 000 \$ comme premier financement à quelques organismes, nous lui avons signifié que ce montant était loin d'être un seuil plancher suffisant (rassurez-vous, l'Agence en était consciente).

¹ Le RIOCM et les autres regroupements sectoriels : RACOR, RAFSSS, RAPSIM, COMACO, CRADI, ROPMM

Aussi, nous sommes heureux de constater que l'Agence ait, cette année encore, dégagé des sommes destinées à la mission globale pour des groupes « hors priorité » dans une optique d'équité envers tous les organismes. L'Agence a ainsi identifié parmi ses 2 priorités régionales à financer les groupes communautaires reconnus au PSOC dans la catégorie « personnes démunies ». Nous avons tout de même signifié à l'Agence qu'il restait encore beaucoup à faire pour les groupes les moins bien financés et « hors priorité ».

Commentaires et informations sur le partage des budgets de développement 2008-2009 disponibles par catégorie d'organismes
--

Au total, il y aura 825 525 \$ de plus disponibles à la mission globale pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 et 1 651 053 \$ sur une base annualisée (pour une année complète) à compter de 2009-2010.

Il y aura des ajouts budgétaires pour les organismes communautaires des catégories suivantes :

- Alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances
- Autres ressources femmes
- Déficience intellectuelle et TED
- Déficience physique
- Autres ressources jeunesse
- Maintien à domicile (dont soutien communautaire au logement social)
- Personnes démunies
- Santé mentale
- VIH-SIDA

Critères que doivent remplir les organismes de l'ensemble de ces catégories pour être admissibles au financement:

1. Être admis au PSOC
2. Ne pas faire l'objet d'une suspension au programme
3. Avoir présenté une demande de subvention pour l'année 2008-2009
4. S'être conformé aux exigences du programme

De plus, comme d'ailleurs par les années après passées, le critère suivant s'applique aussi à l'ensemble des organismes :

- ✓ **Lorsque que des sommes sont allouées, ne pas dépasser le montant demandé par l'organisme**

Cette année, il y a 26 ORGANISMES QUI RECEVRONT UN MONTANT INFÉRIEUR À CE QU'ILS AURAIENT PU AVOIR – ou rien du tout pour 11 d'entre eux- PARCE QU'ILS ONT DEMANDÉ TROP PEU D'ARGENT!

Il semble que nous ne vous le répéterons jamais assez, lorsqu'il sera temps de faire votre demande PSOC cette année, vous ne devez pas hésiter à demander ce dont vous avez réellement besoin! Il n'y a PAS DE CONSÉQUENCE NÉFASTE À DEMANDER D'IMPORTANT MONTANTS : ce n'est en aucun cas un critère de non-financement. Par contre, l'inverse (DEMANDER TROP PEU) EST UNE BARRIÈRE AUX AUGMENTATIONS.

Si vous êtes d'accords avec la lutte pour l'obtention des seuils planchers, alors demandez les montants réclamés (vous avez aussi la responsabilité de porter les demandes que vous nous mandatez à revendiquer en votre nom) :

Aide et entraide	135 108 \$
Sensibilisation, promotion et défense des droits	135 108 \$
Milieu de vie et soutien dans la communauté	215 837 \$
Hébergement communautaire ²	431 673 \$
Regroupements régionaux	161 877 \$

Ainsi, collectivement, nous travaillerons à l'amélioration du financement à la mission de l'ensemble des organismes communautaires montréalais en santé et services sociaux!

² Hébergement = 9 lits. Ajouter 15 000 \$ par lit additionnel.

Répartition plus précise par catégorie :

Personnes démunies

Montant alloué : 453 618 \$

Budget de développement : 400 000 \$

Fonds non réparti « personnes démunies » : 53 618 \$

Base déboursée (6/12^e) : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 226 809 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 453 618 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Accorder 10 000\$ à 3 organismes en attente de financement depuis plus de trois ans
- Partager le solde des crédits comme suit :
 - 80 % aux organismes qui ont comme principale activité le dépannage alimentaire ou le service de repas : un maximum de 14 478 \$ à 29 organismes
 - 20 % aux organismes qui n'ont pas comme principale activité le dépannage alimentaire ou le service de repas : un maximum de 9 017 \$ à 10 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : 11 organismes ont été pénalisés!**

VIH-SIDA

Montant alloué : 193 466 \$

Budget de développement : 150 000 \$

Fonds non réparti « VIH-SIDA » : 43 466 \$

Base déboursée (6/12^e) : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 96 733 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 193 466 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Partager les crédits comme suit :
 - 60 % aux organismes qui font la distribution de matériel stérile : un maximum de 29 020 \$ à 4 organismes
 - 40 % aux autres organismes de la catégorie qui reçoivent moins de 200 000 \$ à la mission globale : un maximum de 11 094 \$ à 6 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : 1 organisme a été pénalisé!**

Autres ressources femmes

Montant alloué : 11 520 \$

Fonds non réparti « assistance et accompagnement » et « autres ressources femmes » : 11 520 \$

Base déboursée (6/12^e : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 5 760 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 11 520 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Partager également les crédits entre les organismes qui reçoivent moins de 10 000 \$: 5 760 \$ à 2 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : AUCUN organisme n'a été pénalisé! Bravo!**

Maintien à domicile

Montant alloué : 55 673 \$

Fonds non réparti « maintien à domicile » : 55 673 \$

Base déboursée (6/12^e : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 27 836 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 55 673 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Accorder 10 000 \$ à 2 organismes en attente de financement depuis plus de trois ans
- Partager le solde entre les organismes qui reçoivent moins de 55 000 \$ à la mission globale : un maximum de 5 096 \$ à 7 organismes.
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : 5 organismes ont été pénalisés : ils n'ont rien reçu!**

Soutien communautaire au logement social

Montant alloué : 250 000 \$

Base déboursée (6/12^e : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 125 000 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 250 000 \$

Compte tenu des besoins importants pour le soutien communautaire en logement social, l'Agence ajoute un montant de 250 000 \$ afin de soutenir le développement des services dans de nouveaux projets.

Méthode d'allocation :

La formule d'appel d'offres a été retenue par l'Agence afin d'identifier, en collaboration avec ses partenaires, les projets qui permettent le mieux de répondre aux besoins des « clientèles ».

Afin de compléter cette démarche dans les délais permettant de déposer la proposition des projets envisagés au conseil d'administration de l'Agence du 9 décembre 2008, les phases suivantes sont prévues :

- Identification des critères d'admissibilité, détermination des critères de sélection des projets; élaboration du formulaire de présentation des projets; validation du processus d'appel d'offres et de sélection auprès des partenaires concernés : du 22 septembre au 10 octobre 2008
- Appel d'offres : du 14 octobre au 3 novembre 2008
- Analyse des projets retenus : du 4 au 21 novembre 2008

Déficiência physique

Montant alloué : 132 320 \$

Budget de développement : 100 000 \$

Fonds non réparti « déficiência physique » : 32 320 \$

Base déboursée (6/12^e) : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 66 160 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 132 320 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Partager les crédits entre les organismes admissibles : un maximum de 6 285\$ à 22 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : 3 organismes ont été pénalisés!**

Déficiência intellectuelle et TED

Montant alloué : 100 000 \$

Budget de développement : 100 000 \$

Base déboursée (6/12^e) : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 50 000 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 100 000 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Accorder 10 000\$ au seul organisme de la catégorie non financé à la mission globale : L'Arche-Montréal
- Partager également le solde entre les autres organismes admissibles : un maximum de 4 510\$ à 20 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : 1 organisme a été pénalisé!**

Autres ressources jeunesse

Montant alloué : 210 925 \$

Budget de développement : 200 000 \$

Fonds non réparti « autres ressources jeunesse » : 10 925 \$

Base déboursée (6/12^e : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 105 462 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 210 925 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Accorder 10 000 \$ à 8 organismes en attente de financement depuis plus de trois ans
- Partager le solde des crédits entre les organismes qui reçoivent moins de 50 000 \$ à la mission globale : un maximum de 6 891\$ à 19 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : AUCUN organisme n'a été pénalisé! Bravo!**

Alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances

Montant alloué : 120 000 \$

Budget de développement : 120 000 \$

Base déboursée (6/12^e : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 60 000 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 120 000 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Consolider deux organismes :
 - *L'Exode* pour des besoins reliés au désengagement graduel d'une communauté religieuse – 85 000 \$
 - *Le Grand Chemin* pour pallier à l'augmentation des coûts annuels de loyer reliés à un déménagement – 25 000 \$
- Accorder 10 000 \$ au seul organisme de la catégorie qui n'est pas financé

Santé mentale

Montant alloué : 123 531 \$

Fonds non réparti « santé mentale » : 123 531 \$

Base déboursée (6/12^e : pour 6 mois sur 12) - disponible pour les organismes communautaires pour l'année 2008-2009 : 61 765 \$

Base annualisée (12/12^e) - disponible pour les organismes communautaires pour une année complète à compter de 2009-2010 : 123 531 \$

Mode de distribution (montants annualisés) :

- Partager les crédits entre les organismes qui reçoivent moins de 100 000\$ à la mission globale : un maximum de 8 450 \$ à 16 organismes
- **Financer sans excéder le montant demandé par l'organisme : 5 organismes ont été pénalisés!**

Voilà, ça fait le tour!

Pour voir les tableaux avec les sommes pour chaque organisme, visitez notre site web au : www.riocm.ca

N'hésitez pas si vous avez des questions!

Isabelle Langlois,
pour l'équipe du RIOCM